068-226800019-20150313-0000014529-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication: 20/03/2015

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2015-3-11-4

Séance du vendredi 13 mars 2015



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU RHIN SUPERIEUR - SIGRS - 1ER JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2015-2-11-1 du Conseil Général du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 de l'action transfrontalière, européenne et internationale,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention d'objectifs et de moyens relative au Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (SIGRS) pour la période entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015, jointe en annexe au présent rapport,
- autorise le Président à signer cette convention,
- précise que les frais de personnel liés au financement des deux postes relatifs aux cellules SIG et de coordination, à hauteur de 50 000 €, seront gérés par la Direction des Ressources Humaines. La participation du Département du Haut-Rhin, après déduction des contributions des partenaires, s'élève à 16 000 € pour cette période de six mois. Les recettes afférentes sont imputées au programme F815, chapitre 74, fonction 041, natures 74718, 7472, 7473 et 74788.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1 vicé-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions